Conseil municipal du 18 novembre 2022

Présents :

Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX Mme Floriane CLOUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

Conseillers municipaux.

Absents excusés avec délégation de vote :

-

Monsieur Mathieu MEYZE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 1er octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Mr Serge ROUX, Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

Comptes rendus des commissions

- Commission Affaires scolaires
- Commission Communication et Animation
- Commission Finances
- Commission Voirie – Travaux – Urbanisme

Comptes rendus des participations à différentes instances

- SIEPEA
- CCAS de Saint-Gence
- Limoges Métropole

Délibérations

- Adhésion à la Charte Engagement « Plan Climat Air Energie Territorial »
- Renouvellement de l'autorisation de recours au service civique
- Tarifs 2023 – Salle Polyvalente
- Tarifs 2023 – Location du Gymnase
- Cotisation 2022-2023 USEP FOL
- Participation Financière pour le spectacle de Noel des écoles de St Gence
- Décision Modificative n°1 Budget Principal
- Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du BP du 2023
- MAPA – Demande d'autorisation de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour le choix d'un fournisseur d'électricité / A&R la délibération n°50-2022
- Fonds de concours en faveur de l'aide au développement des TIC : deux ordinateurs portables

Questions diverses

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

❖ Commission Affaires scolaires du 9 novembre 2022

Points sur les Conseils des écoles

1- Conseil d'Ecole Elémentaire du 17/10/2022 :

- Compte rendu des élections des représentants des parents d'élève : 56,33% de participation. Meilleur taux de participation que l'an passé, mais une seule liste depuis plusieurs années.

- Effectifs : 18 CP - 16 CP/CE1 - 18 CE1 - 20 CE2 - 19 CE2/CM1 - 25 CM1 - 25 CM2 + 4 AESH (pour 6 enfants, 1 mutualisée et 3 individuelles, 2 élèves sont en attente de réponse de la MDPH)

- Evaluations Nationales des CP/CE1 du 12 au 23/09/2022 = Certains CP sont en grandes difficultés (essentiellement ceux qui n'ont pas fait ou peu d'école maternelle) => de nouvelles évaluations auront lieu en janvier / février.

- Sorties et projets : Nettoyons la nature ; Concours je lis et j'élis ; Visite de la boulangerie ; Sentier des Fonds Neuves ; Semaine du sport scolaire (course aux bouchons ; séance de découverte du cirque ; liaison GS et CP (sortie en forêt) ; école et cinéma ; sortie à Limoges (travail sur les gaulois jusqu'au moyen âge, travail sur les émaux) ; Baseball (projet 1 club, 1 école) ; réalisation de carte de voeux pour des soldats en mission à l'étranger

- Minute de silence : en hommage à Samuel Paty

- Les différents exercices de sécurité (incendie, intrusion/attentat, confinement)

- Budgets : Coopérative (6174 euros, dont 1460 euros de la SGAPE et 1226 euros des photos), Fournitures (7530 euros, soit 63 euros par élèves), Transports (2023 euros (600 euros par classe pour une année civile), Mairie : subvention de 6,50 euros/ élèves pour le cadeau de Noël et 500 euros pour un spectacle de Noël.
Remerciements pour la SGAPE pour une subvention de 11 euros par enfants cette année, soit 1562 Euros

- Projet DRAAC = accepté en totalité : projet de végétalisation de la cours de l'école. Actuellement en attente de l'intervention des professionnels (1 céramiste, 1 menuisier, 1 vannière). C'est un projet sur plusieurs années.

- Piscine : Trimestre 2 pour les CE2/CM1 et Trimestre 3 pour les CP/CE1 ?

- Intervenante Musique pour toutes les classes : travails sur une chorale avec l'ensemble des élèves.

2- Conseil d'Ecole Maternelle du 20/10/2022 :

- Bilan de la rentrée :
o Mme TROUBAT : 3 TPS, 10 PS et 14 MS
o Mme Silou : 11 PS et 17 MS
o Mme Dabertrand : 20 GS avec 1 enfant en situation de handicap
Soit un effectif total de 75 élèves inscrits (3 TPS, 21 PS, 31 MS et 20 GS.

La rentrée en janvier des TPS : les enseignants préfèrent cette formule qu'une rentrée en janvier. Cependant, ils arrivent dans de gros effectifs de classe ce qui complique un peu leur organisation. Maintien de l'inscription des TPS : la commission est favorable à maintenir la rentrée des TPS et en septembre comme fait cette année.

Bilan financier : dépenses de la coopérative de l'an passé de 2166 euros/ recettes de 3247 euros.

Remerciements de la SGAPE pour un chèque de 825 euros ; et remerciements de la municipalité pour le financement du spectacle de Noël à hauteur de 500 euros.

- Exercices de sécurité : risque majeurs et technologiques, attentats ou intrusion dans l'école, et incendie.

- Sortie et projets : éducation à la citoyenneté et au développement durable (Nettoyons la nature), activités sensorielles (visite du marché, semaine du goût), activités sportives (école labellisée génération 2024, rencontres sportives de l'USSEP, un club une école avec l'athlétisme), projet bibliothèque (visites périodiques de chaque classes), sortie au musée de Rochechouart, sorite en forêt.

- Questionnaires des parents d'élèves : taux de retour satisfaisant à 41 %, avec un taux de satisfactions de 96 % (remarques sur TAP = manque de diversité, photo des PS et MS sur le facebook du SIEPEA ; Cantine = provenance des produits ? + de bio, affichage des menus !; Garderie = demande de fermeture plus tard ; parking = trop petit ; compliments nombreux et positifs

Les projets

- Projet de réfection des sanitaires de l'élémentaires

Il faut démarrer le projet et faire faire des devis.

- Affichage de sécurité aux abords de l'école.

La commission est favorable, des devis doivent être faits

❖ Compte-rendu de la commission communication et animation du 8 novembre 2022

Présents : Marie-Claire Dupic, Jean-Pierre Floch, Julien Demontpion, Joël Laurière, Serge Roux, Véronique Barinotto

Excusé : Philippe Cortès

➢ Bulletin Municipal du mois de Décembre 2022:

Coup de projecteur sur «JO Saint Gence 2023 avant Paris 2024 »

➢ Manifestations à venir :

- **Remise des prix « maisons fleuries »** :
Les invitations ont été envoyées.
Denis s'occupe de commander les divers prix et Corinne des diplômes. Ils seront remis le Samedi 19 novembre 2022 à 11H00 par Marie-Claire, Serge, Joël et Véronique.

- **Exposition « sur les chemins de nos écoles » :**
Faire nettoyer la salle des associations/mairie
Expositions qui compte 22 panneaux à disposer tout autour et sur des grilles au centre pour faire un semblant de sens de circulation.

- **Concours de dessin :**
A inclure dans prochain bulletin.
Thème retenu : Paysage, architecture et patrimoine de St Gence.
Règlement.
Dépôt avant le 8 avril 2023.
Remise des prix 6 mai 2023 lors de la Vinigast.

- **Musée :**
d'abord envisagé fin 2022, celui-ci sera renommé « Guy Lintz » le vendredi 17 mars 2023 – Mme Hélène Maveraud - Tardiveau assurera une conférence.

- **Concert du 10 décembre des « Gospel Fusion » :**
80 choristes – Pot convivial à leur offrir :
commander toasts à Jérôme

- **Voeux du maire :**
le 14 janvier à 18h00. Les associations sportives ont été sollicitées pour la vidéo qui sera diffusée.

- **« JO ST GENCE 2023 AVANT PARIS 2024 » :**
dates définies > 24 et 25 juin 2023. Une réunion avec les associations sportives aura lieu le 2 décembre. Julien est à la recherche de célébrités « locales » telles que Jeanine Hassani Issouf, Fanny Estelle Posvite, Stéphane Ostrowski, Jean François Ducay, Bruno Orsoni, Bastien Augusto, etc

- **Concert 25 mars 2023** :
les « Gosiers enchantés » de St Junien à l'église, informer le curé et prévoir la salle polyvalente pour moment convivial.

- **Bibliothèque :**

- Festival « au bout du conte » : le conteur Florent Mercadier est retenu. Aurélie verra avec la BDHV si celui-ci est disponible le 16 juin

- Goodies pour la bibliothèque: des demandes de prix de tote-bag sont demandées à 3 fournisseurs. Malheureusement, le « local » est beaucoup plus cher. Demande d'échantillons faites

- Escape game : en lien avec le musée, Aurélie et Coline travaillent sur la réalisation des énigmes. Un point régulier sera fait. Elles auront notamment besoin de matériel, de décorations… Le lieu envisagé est la salle d'activité. Cela ne se fera que sur 2023.
Pour 2023, sollicitation de deux troupes de théâtre, celle de Landouge et celle de Veyrac

- **INFORMATIONS INTERVENUES APRES LA COMMISSION :**

- 25 novembre : Cours de self défense (réservé aux victimes de violences) + conférence/débat sur violences conjugales dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

- 26 novembre : Cérémonie de remise des médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

*

Règlement concours de dessin 2022/2023 SAINT-GENCE

Article 1 - Organisateur
La commission communication de la Mairie de Saint-Gence, 4, place de l'Eglise 87510 Saint-Gence, organise un concours de dessin.

Article 2 - Thème
Le thème du concours est « Paysage, architecture et patrimoine de Saint-Gence ». Les participants doivent donc proposer des dessins représentant le paysage, l'architecture ou le patrimoine de Saint-Gence.

Article 3 - Conditions de participation
Le concours est gratuit et ouvert exclusivement aux amateurs, adultes et enfants de plus de 6 ans, à l'exclusion des membres du jury. Les participants seront regroupés par catégorie d'âge (6-9 ans, 10-13 ans, 14-17 ans et adulte).
Chaque participant ne peut proposer qu'un seul dessin, il doit le déposer auprès de la Mairie de Saint-Gence ou l'envoyer par voie postale à l'adresse indiquée dans l'article 1. Le dessin proposé doit être accompagné du bulletin d'inscription complété ainsi que du présent règlement signé.
Le dessin, le bulletin d'inscription et le règlement signé doivent être remis à la Mairie de Saint-Gence avant le 8 avril 2023. Au verso du dessin, les participants doivent obligatoirement indiquer leur nom et prénom, adresse, numéro de téléphone.

Article 4 - Format et technique
Les dessins sont à réaliser sur une feuille de papier épais (160 gr minimum) de format A3. Les enfants des catégories 6-9 ans et 10-13 ans peuvent choisir un format A4. Les dessins peuvent être réalisés au crayon à papier, au fusain, aux pastels, aux crayons de couleur, aux feutres ou à la peinture.

Article 5 - Droits d'auteur
Chaque participant certifie qu'il est l'auteur du dessin qu'il propose et autorise l'organisateur à l'utiliser gratuitement dans tout support de communication.

Article 6 - Jury et prix
Un jury composé de membres de la Commission communication et élus de la Mairie de Saint-Gence se réunira mi-avril pour choisir les lauréats finalistes du concours. La remise des prix aura lieu le samedi 6 mai 2023.

Article 7 - Responsabilités
Le Mairie se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment. Elle ne pourra pas être tenue responsable des problèmes pouvant survenir en cas d'envoi postal d'un dessin.

❖ Commission Finances du 14 novembre 2022

Présents : Cathy, Jean Pierre, Joël, Thierry, Lionel, Serge et Jean Luc.

Excusés : Floriane et Philippe.

A- Point sur l'exécution budgétaire au 07 11 22

311 jours se sont écoulés depuis début janvier soit 85 % de l'année,

1- Recettes de Fonctionnement

Le total des recettes réelles s'élève à 1.291.679,85€ soit 81 % du prévisionnel.

Au chapitre 70, produits des services et des ventes, réalisé à hauteur de 150.252,13€ (77 % du BP), 2 articles sont notables :

- 70311 (concessions cimetière) exécuté à 148 % => le vote fin 2021 d'une augmentation des tarifs explique ce surplus de recette ;
- 7067 (facturation périscolaire) qui représente 94 % du BP => il reste à percevoir novembre et décembre pour les mensualisés de la cantine, et la même période pour la garderie.

Le chapitre 73, impôts et taxes, s'établit à 723.078€ soit 77 % du BP.
50 % du FPIC ont été versés. Droits de mutation et solde des contributions directes restent à toucher.
Le chapitre 74, dotations et subventions, est de 359.584,35€ soit 93 % du BP. 31KE de dotation forfaitaire de la DGF sont en attente pour solder ce chapitre.
Pas de remarque sur les autres chapitres, hormis au 013 (atténuation de charges) où les prévisions de recette au 6419 ne seront peut être pas atteintes (66 % à ce jour).

Le total des recettes de fonctionnement est de 1.293.914,83€ soit 72 % du BP.

2- Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles sont de 1.197.234,44€ soit 80 % du prévisionnel.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 261.261, 38€ soit 73 % du BP. Ce pourcentage montre globalement une bonne maîtrise de ces différentes charges. Cependant, en raison de leurs taux d'atteinte, certains articles sont notables : 60611 (eau) à 89 % mais il n'y aura pas d'autre facture d'ici fin 2022 ; 60631 (fournitures d'entretien) à 91 % avec très peu d'achats à faire, 6064 (fournitures administratives) à 96 % avec un possible dépassement à cause du prochain BM, 6232.1 (fêtes et cérémonies) à 87 %.
Notons également l'augmentation du prix de la tonne de pellets qui passe de 550€ en octobre à 660€ en novembre. Le prix pour décembre n'est pas connu.
Les charges de personnels (chapitre 012) s'établissent à 672.132,54€ soit 79 % du BP. Le seul article notable est le 64168 (emploi d'insertion) qui dépasse de 3.394,23€ nos prévisions, ceci en raison du renouvellement d'un contrat aidé.
Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est de 251.542,49€ soit 95 % du BP, mais seul l'article indemnités mouvementera d'ici décembre.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 1.201.455,85€ soit 67 % du prévisionnel.

3- Recettes d'Investissement

Aucun mouvement sur l'ensemble des articles d'où un total général inchangé depuis la dernière

commission soit 310.971,44€.
25 % de subventions, des taxes d'aménagement et la finalisation de la vente du terrain à Mr RESTA sont à percevoir.

4- Dépenses d'Investissement

Les dépenses s'élèvent à 285.751,73€ soit 45 % du prévisionnel.

Seuls les articles : remboursement du capital des emprunts (1641), concessions et logiciels (2051), matériels de bureau (2183) et 2313.9 (solde Qualiconsult soldé) ont bougé.
En résumé, l'exécution budgétaire est conforme au BP surtout sur la section fonctionnement, l'autre section étant en retrait sur les investissements initialement prévus (parcours 3D, toiture lavoir, théâtre de verdure,…) mais non réalisés à ce jour.

B- Divers

1- DM sur dépenses de Fonctionnement

Suite à la hausse des taux sur nos prêts à taux variables, il est nécessaire d'augmenter le chapitre 66 (charges financières) de 2100€.
En contrepartie, nous diminuons l'article 6261 (frais d'affranchissement) de 1100€ sur lequel il reste, après opération, un disponible de 1.113,21€ pour environ 400€ de besoin d'ici la fin de l'année.
Diminution également de 1000€ sur l'article 6574 (autres personnes de droit privé), les subventions aux associations ayant été totalement versées.

2- Tarifs de location des salles municipale

La commission n'a pas souhaité proposer de tarifs au regard de l'envolée des prix de l'électricité.
Des relevés devront être effectués sur les week-ends afin de pouvoir déterminer les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2023.

3- Coût de l'électricité

=> 2 points : MAPA à faire et simulations fournies.
Notre contrat avec EDF arrivera à échéance le 31 12 22.
Compte tenu du montant prévisionnel du coût de l'électricité pour 2023, nous devons passer par un marché à procédure adaptée afin de consulter divers fournisseurs d'électricité.
Les prévisions sont ahurissantes, alarmantes, et mettent en danger le (s) budget (s) communal (aux).

Dépenses d'investissement	BP2022		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 001 : déficit reporté	159 120,14		159 120,14	0,00	0,00%
Total 13	0,00		0,00	0,00	
Total 16 : Remboursement du capital	95 000,00		95 000,00	76 397,88	80,42%
Total 19	0,00		0,00	0,00	
Total 20 : Etudes, concessions, brevets ...	0,00		7 300,00	7 079,10	96,97%
Total 204: Subvertion d'équipement	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 21 : Immobilsations corporelles	55 500,00		55 500,00	21 950,91	39,55%
Total 23 : Immobilsations en cours	285 202,00		285 202,00	178 088,86	62,44%
Total 040 : Règie & amortissement	15 034,98		15 034,98	2 234,98	
Dépenses imprévues	23 539,19		16 239,19	0,00	
Opérations d'ordre ...	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total général	**633 396,31**		**633 396,31**	**285 751,73**	**45%**

Recettes d'investissement	BP2022		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Excédent reporté	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 10 : FCTVA, TLE	244 062,14		244 062,14	239 051,44	97,95%
Total 13 : Subv Investissements	90 092,00		90 092,00	67 698,59	75,14%
Total 16 : Emprunts	0,00		0,00	0,00	
Total 20 : Etudes	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 21 : Immobilsations corporelles	0,00		0,00	0,00	
Total 28 : Amortissements	0,00		0,00	0,00	
Total 24 : Produits cessions immo	3 000,00		3000	0,00	
Total 021 : virement section fonctionn.	292 020,76		292 020,76	0,00	0,00%
opérations patrimoniales	4 221,41		4 221,41	4 221,41	
régie	0,00		0,00	0,00	
Total général	**633 396,31**		**633 396,31**	**310 971,44**	**49%**

Dépenses de fonctionnement	BP2022		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 011 : Charges à caractère général	301 262,00	24,0%	300 182,00	201 201,38	73%
Total 012 : Charges de personnel	852 980,00	56,6%	852 980,00	672 132,54	79%
Total 65 : Indemnités, subventions SDIS,	266 350,00	17,7%	265 350,00	251 542,49	95%
Total 014 : Reversement AC	6 380,00		6 380,00	0,00	
Total 66 : Charges financières	15 200,00	1,0%	17 300,00	12 298,03	71%
Total 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,0%	0,00	0,00	#DIV/0!
Total exercice (réel)	1 502 192,00		1 502 192,00	**1 197 234,44**	
Total 042 : amortissements	4 221,41	0,3%	4 221,41	4 221,41	100%
Total 022	0,00	0,0%	0,00		
Total	**1 506 413,41**		**1 506 413,41**	**1 201 455,85**	79,76%
Total 023 : Virement à section Investissem	292 020,76		292 020,76		
				0,00	0%
Total général	**1 798 434,17**		**1 798 434,17**	**1 201 455,85**	67%

Recettes de fonctionnement	BP2022		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 70 : Produits de service (cantine ...)	195 400,00	10,9%	195 400,00	150 252,13	77%
Total 73 : Impôts et taxes	936 500,00	52,1%	936 500,00	723 078,00	77%
Total 74 : Dotations, subventions	387 580,00	21,6%	387 580,00	359 584,35	93%
Total 75 : Loyers, remboursements LM	33 000,00	1,8%	33 000,00	29 848,19	90%
Total 01 : Remboursements salaires ...	42 400,00	2,4%	42 400,00	28 917,18	68%
Total 76	0,00	0,0%	0,00	0,00	
Total 77 : Produits exceptionnels	0,00	0,0%	0,00	0,00	#DIV/0!
Total exercice (réel)	**1 594 888,00**		**1 594 888,00**	**1 291 679,85**	**81%**
Total 04 : Opérations d'ordre	15 034,98	0,8%	15 034,98	2 234,98	15%
Total 002 : Excédent reporté	188 511,19		188 511,19	0,00	
Total général	**1 798 434,17**		**1 798 434,17**	**1 293 914,83**	72%

Propositions de tarifs de location des locaux municipaux

	2020		2021		2022		2023
Salle Polyvalente							
We long vend 11h - lundi 9h							
habitant SG	315,00	1,61%	320,00	1,59%	325,00	1,56%	
extérieur	570,00	1,79%	580,00	1,75%	590,00	1,72%	
We court sam 9h - lundi 9h							
habitant SG	275,00	1,85%	280,00	1,82%	285,00	1,79%	
extérieur	500,00	2,04%	510,00	2,00%	520,00	1,96%	
Semaine 18h - 9h							
habitant SG	112,00	1,82%	114,00	1,79%	115,00	0,88%	
extérieur	175,00	2,94%	180,00	2,86%	185,00	2,78%	
location couvert, par personne	1,20		1,20	0,00%	1,20	0,00%	
buvette							
habitant SG							
extérieur							
Gymnase							
1h00	30,00		35,00	16,67%	35,00	0,00%	
demi-journée (8h-13h30 ou 13h30-19h00)	150,00		155,00	3,33%	155,00	0,00%	
journée (8h00-19h00)	250,00		255,00	2,00%	255,00	0,00%	
week-end sam 13h - dim 19h	350,00		355,00	1,43%	355,00	0,00%	
week-end sam 8h - dim 19h	450,00		455,00	1,11%	455,00	0,00%	

❖ Commission Voirie Travaux du 15 novembre 2022

➢ VOIRIE

Début des travaux du Theil, mise en place des déviations, réunion avec les habitants :

Les travaux commencés le 27 octobre se situent dans le vieux village, montée du Theil, entre le ruisseau venant de Peury et le carrefour de la route allant au du Moulin du Theil à la Ribière du Theil. Ils concernent le réseau d'eaux usées ; en raison de la présence d'un granite coriace, pour ne pas mettre en péril les habitations riveraines, une trancheuse performante de 40 tonnes, consommant chaque jour 500 litres de gazole pour ouvrir 12,5 mètres de tranchée de 2 m de profondeur a été mise en oeuvre. Deux passages de ce monstre ont été nécessaires pour recevoir 2 canalisations, l'une gravitaire descendante collectera les effluents du village jusqu'au au point bas où une pompe de relevage les refoulera par la canalisation montante jusqu'au carrefour de là, ils prendront gravitairement le chemin de la future station de traitement d'épuration. Une réunion publique d'information, pour répondre aux questions, posées par les habitants du Theil qui seront raccordés à la station s'est tenue en mairie le jeudi 10 novembre en présence de Marie Crouzoulon : Direction du Cycle de l'Eau de Limoges Métropole (eau potable et eaux usées) et des chefs des Travaux d' assainissement collectif et de la voirie de Limoges Métropole, ainsi que d'un représentant du Syndicat Energie Haute Vienne (SEHV) qui coordonnera les travaux d'enfouissement des réseaux souples : électricité, et télécoms (cuivre et fibre optique) et de l'expert judiciaire mandaté pour constater d'éventuels dégâts.

Achèvement de clôtures, suite à des aménagements de voirie :

La clôture à l'angle de la route départementale 128 et de l'Allée de la Croix des Charriers (terrain cédé par Mme Natacha Régnier) est terminée. Le retrait d'une clôture végétalisée a permis d'améliorer la visibilité aux abords de la route départementale. Le terrain rétrocédé au CD, reste propriété des riverains sur l'Allée de la Croix des Charriers. De même à Senon, suite à l'élargissement de la rue des Palins, les nouvelles clôtures ont été réalisées, conformément à la convention, au droit de la propriété de Mme Danielle Brouillaud.

Cheminements piétons entre la rue Frédéric Mistral et Anatole France :

Des travaux prévus en régie (pose d'enrobé à froid sur 1m de largeur) seront réalisés afin d'améliorer l'état de surface de ce chemin emprunté quotidiennement par des usagers piétonniers venant du lotissement de la Gagnerie : écoliers et petits enfants accompagnés qui se rendent au city-stade, aux écoles, au multi accueil et dans les commerces et services médicaux du bourg.
Examen de la faisabilité de la voie d'accès au futur pôle petite enfance.
Une visite sur place effectuée en présence d'élus, de représentants du Siepea et de techniciens venus de Limoges Métropole a privilégié un itinéraire en « accès direct » aménagé en pente douce régulière et réalisé en taillant une tranchée ouverte dans le versant rocheux qui serait moins couteux qu'un trajet de contournement à pente progressive, beaucoup plus long. L'itinéraire proposé permettrait de garantir la stabilité de la voie (assise rocheuse) et d'utiliser en remblai une partie des matériaux excavés, pour aménager une rampe amorcée en pente douce depuis le CD 128.

➢ TRAVAUX

Toiture du lavoir de Senon :

L'organisme de réinsertion pour le retour à l'emploi « Chantiers des chemins Jacquaire » qui devait refaire la toiture du lavoir de Senon, avec lequel nous avions signé le devis, nous informe qu'ils se trouvent actuellement dépourvus d'encadrant qualifié pour mener à bien ce chantier.

- **BATIMENTS**

Fuites sur la toiture du gymnase :

Suite au constat de fuites qui se sont manifestées lors du retour des pluies post-sécheresse, l'entreprise Messent qui a posé la membrane qui était censée garantir l'étanchéité lors de la construction du gymnase, a dû intervenir deux fois. Le problème a été en principe résolu : les soudures ont été réalisées à l'aide d'un robot qui dépose la colle dans la zone de chevauchement entre la membrane inférieure et supérieure. Lorsque l'avant du robot vient en butée contre le bord du toit en terrasse, la colle n'est pas introduite mécaniquement jusqu'en bout de course, sous la tête du robot. Il eût fallu terminer le collage « à la main », ce qui n'a pas été fait partout au moment du chantier. Des reprises sur une dizaine de centimètres ont été nécessaires par endroits (dans les bouts), pour rétablir l'étanchéité.

- **DIVERS**

Evolution des prix des granulés et Gaz

Le prix des granulés est passé de 260€ /T en 2020 à 550€ /T en septembre 2022 et annoncé à 660€ /T pour la fin de l'année.

Consultation pour le marché de fourniture d'électricité

Au vu des estimations, la consultation ne peut pas être menée de gré à gré. Nous devons publier la consultation sur un marché à procédure adaptée. Deux possibilités de tarifs : Au tarif régulé ou au tarif indexé sur le dispositif ARENH (accès régulé au tarif nucléaire historique, 3x plus intéressant à la signature du marché mais avec des prix qui peuvent s'envoler)

- **CIMETIERE**

Achat de cavurnes et cases de columbarium

Il s'agit de 14 cavurnes (4 100 € TTC) et de 3 blocs de 4 cases au columbarium(13 300€)

Peinture des portails

Point sur le projet de reprise de concessions au cimetière

Le respect de la réglementation en vigueur nécessite de dresser un état des lieux en effectuant le recensement préalable des concessions pour constituer un atlas photographique (clichés horodatés), établir des fiches d'identité avec numéro de la concession et nom du titulaire accompagné d'un plan de localisation. Ce travail réalisé par la commission communale est en voie d'achèvement. Il permettra d'organiser une visite sur le terrain pour choisir au cas par cas les concessions éligibles à une reprise après constat d'abandon manifeste ou présumé et examen de la faisabilité technique (accès) ou économique (coût) de l'opération de reprise de la concession. A l'issue de cette visite, un procès-verbal sera dressé, signé par M. le maire et les membres de la commission.
M. le Maire prendra ensuite un arrêté municipal dressant la liste des concessions que la commune souhaite reprendre ; ce document sera affiché en mairie, sur les portes du cimetière et en préfecture. La mise en place d'un panneau sur les concessions à reprendre pourra alors être effectuée pour informer les visiteurs, pendant une durée d'au moins un an.

- **ECLAIRAGE PUBLIC**

Extinction et pose d'horloges : Il existe 33 postes d'éclairage public, une dizaine ne sont pas encore équipés d'horloge.
Rajout d'un lampadaire rue Anatole France (sortie lot de la gagnerie)

Il est proposé que l'extinction de l'éclairage public soit effectuée entre 22h00 et 6h30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

M. le Maire prendra un arrêté municipal en ce sens.

Comptes rendus des participations à différentes instances

SIEPEA

Peu à peu, le SIEPEA retrouve une certaine sérénité dans son fonctionnement avec l'assouplissement progressif des mesures sanitaires liées au Covid. Depuis le printemps dernier, les services ont beaucoup travaillé, innové, organisé.

Pour mémoire, quelques repères dans l'agenda :

- En Avril dernier, le projet « Pôle enfance » a été présenté aux services de la CAF, de la PMI et de Jeunesse et Sports. L'accueil a été extrêmement positif et ces trois entités suivent l'évolution du projet avec beaucoup d'intérêt.

- En Mai des réunions ont été organisées pour faire le point des « TAP nouvelle version » sur le territoire. Malheureusement peu de parents ont fait le déplacement, sans doute cette faible fréquentation prouve que l'organisation et le contenu de ces TAP sont proches de faire l'unanimité.

- 16 Juin : Copil du PEDT à Nieul. Là encore les services impliqués dans l'évaluation du PEDT ont émis un avis extrêmement favorable.

- 17 Juin Un pot de fin d'année a été organisé avec les personnels de l'ALSH et ceux de la mairie impliqués dans la mise en place des TAP. Outre le caractère festif de ce type d'évènement, il est important de rassembler tous les acteurs composants l'équipe éducative et d'animation.

- 30 Juin : fête de l'été à la crèche.

- 8 Juillet : Ateliers parents à l'ALSH

- 10 Septembre : Fête de l'enfance à l'ALSH. Tous les services ont contribué à l'organisation de cette journée festive et joyeuse. Seul regret, les parents ne sont pas venus aussi nombreux qu'espéré.

- 13 Septembre : Nathalie Fontaine a représenté le SIEPEA au comité départemental de service aux familles. Notre syndicat est la seule structure de ce type à avoir été choisie pour ce comité ce qui représente pour nous une reconnaissance de la qualité de notre travail sur le territoire.

- 23 Septembre : Ateliers parents à l'ALSH.

CCAS

Repas des Seniors St-Gence – dimanche 5 décembre 2022

Demande de devis : environ 100 repas, avec mise en place (nappes, serviettes fournies), service assuré, vaisselle communale, vins fournis par commune :
Moulin de Chevillou et Auberge de veyrac : pas de réponse
Vallicella : pas possible

Le CCAS a du choisir entre Le Milord, l'Auberge des 4 saisons et La Chassagne et a retenu la proposition de La Chassagne :

La Chassagne
Kir et 3 toasts
Saumon fumé par nos soins, pickles et
blinis maison
Pièce du boucher de la ferme, sauce
champignons
Marrons, gratin dauphinois
Assiette de 3 fromages et salade
Profiteroles au chocolat
Café
33 euros par repas

Les vins fournis par la municipalité seront : Riesling et Corbières

L'animation sera assurée par Gégé Musette

Les colis de Noël seront fournis par Laredy (St Yrieix) et distribués le samedi 17 décembre 2022.

ADM 87

Samedi 15 octobre 2022 à partir de 8h30 - Salle des commissions, au Conseil Départemental - 11, rue François Chénieux à Limoges :

- Présentation des candidatures au poste de Président(e) de l'ADM 87 et ouverture des opérations de vote ;
- Présentation du rapport d'activités et du rapport financier ;

Philippe Barry succède à Stéphane Delautrette à la tête de l'Association des maires de la Haute-Vienne : Maire de Saint-Priest-sous-Aixe, conseiller départemental et président de la Communauté de communes du Val de Vienne, Philippe Barry, 56 ans, ingénieur territorial environnement, a été élu président de l'Association des maires de Haute-Vienne à **71 % des suffrages exprimés (103 voix)** faceà Philippe Janicot, le maire de Boisseuil et vice-président de Limoges Métropole, qui a obtenu **29 % (42 voix)**.
Sur 213 électeurs, ont été enregistrés 148 votants, 3 blancs et 145 suffrages exprimés.
Philippe Barry s'est dit « très honoré de la confiance de ses collègues.

LIMOGES METROPOLE

Le SRADDET, présentation rapide du volet FONCIER

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est l'outil que chaque Région doit élaborer pour réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie, conformément à la loi NOTRe.

Les 4 thématiques
- Bien vivre dans les territoires (se former, travailler, se loger, se soigner) ;
- Lutter contre la déprise et gagner en mobilité (se déplacer facilement et accéder aux services) ;
- Consommer autrement (assurer à tous une alimentation saine et durable et produire moins de déchets) ;
- Protéger l'environnement naturel et la santé (réussir la transition écologique et énergétique).

LES AMBITIONS DU SRADDET A L'HORIZON 2030
- une **consommation foncière divisée par deux** en Nouvelle-Aquitaine ;
- la **fin de l'étalement commercial** effréné qui dévitalise les centres-villes/bourgs ;
- la **réduction de la consommation énergétique** des bâtiments ;
- de **nouvelles solutions de transport** pour **réduire** non seulement **les pollutions atmosphériques** et les émissions de GES mais aussi les **coûts de transport** et les **temps de parcours** ;

- la Nouvelle-Aquitaine prépare dès à présent **son adaptation aux dérèglements climatiques** ainsi que **la prévention des risques** auxquels elle est exposée ;
- un modèle de développement qui **respecte la nature**, **les paysages** et favorise **la restauration de la biodiversité**.
- Et en 2050 la Nouvelle-Aquitaine sera **une région à énergie positive**.

Quelques diapos de présentation

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire précise que les délibérations relatives aux tarifs des salles municipales (Salle Polyvalente et Gymnase) pour l'année 2023 et inscrites à l'ordre du jour ne seront pas présentées lors de ce conseil municipal. Elles nécessitent une réflexion supplémentaire rendue obligatoire pour tenir compte de la hausse du prix de l'électricité.

❖ **Adhésion à la Charte Engagement « Plan Climat Air Energie Territorial »**

Limoges Métropole a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en mars 2021.
À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie à savoir :

- la réduction des consommations d'énergie, de la précarité énergétique, des émissions de gaz à effet de serre (GES), des émissions de polluants atmosphériques
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique
- le développement des énergies renouvelables,
- le renforcement de la capacité du territoire à séquestrer le carbone.

Le PCAET constitue la réponse opérationnelle des territoires aux enjeux internationaux de lutte contre le réchauffement climatique, de décarbonation du mix énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Il fixe pour le territoire les objectifs suivants :

A l'horizon	2026	2030	2050
Emissions de GES	-29%	-37%	-69%
Consommation d'énergie	-22%	-28%	-53%
Emissions de polluants atmosphériques	-15%	-18%	-34%
Production d'énergies renouvelables	+42%	+73%	+150%

Afin d'initier une véritable dynamique participative et territoriale, Limoges Métropole a élaboré une « charte d'engagements des partenaires » du PCAET.

Ouverte à tous les partenaires du territoire (collectivités, entreprises, associations…), elle a pour objectif de promouvoir le PCAET et de faire adhérer le plus grand nombre d'acteurs locaux à ses objectifs.

Elle propose ainsi 3 niveaux d'engagements permettant au signataire de concrétiser son engagement dans l'atteinte des objectifs du PCAET et de contribuer ainsi à la transition énergétique et climatique du territoire de Limoges Métropole :

- Le niveau 1, « j'adhère » permet au signataire de devenir acteur du PCAET en intégrant l'activité de sa structure dans les objectifs du PCAET

- Le niveau 2, « j'adhère, j'agis » permet au signataire de détailler les actions prioritaires qu'il met en œuvre ou va mettre en œuvre sur la période 2021-2026 dans les champs d'intervention du PCAET

- Le niveau 3 « j'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantitatifs » nécessite la rédaction d'un plan d'action annexé à la charte et détaillant les actions qui seront mises en oeuvre ainsi que les objectifs de réduction de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre associées.

Il est proposé d'adhérer au niveau 1 de la Charte d'engagement du PCAET de Limoges Métropole selon le contenu proposé dans la version annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adhérer au niveau 1 de la Charte d'engagement du PCAET de Limoges Métropole et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **Renouvellement autorisation de recours au Service Civique**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune souhaite renouveler son inscription dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010- 141 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objet d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander le renouvellement de l'agrément nécessaire auprès du délégué territorial du service civique, d'autoriser Monsieur le Maire à créer un poste pour recruter des volontaires en service civique, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec le volontaire qui sera engagé et d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir sur le budget 2023 les crédits nécessaires.

- **Cotisation USEP FOL 2022/2023**

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre de la cotisation de la Commune à l'USEP - FOL, il convient de délibérer sur le montant de la participation pour la saison 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer une subvention à l'USEP – FOL, à hauteur de 1 292,67 €, selon la répartition suivante :

- École Maternelle : 433,09 €
- École Élémentaire : 859,58 €

- **Participation financière pour le spectacle de Noel 2022 des écoles de Saint-Gence**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour cette année, et comme décidé lors de la Commission Affaires Scolaires, les écoles maternelles et élémentaires vont toutes deux bénéficier d'une participation de la commune pour le spectacle de Noel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer une participation financière, à hauteur de 1000,00 €uros, selon la répartition suivante:

- École Maternelle – Association Ecole Maternelle de Saint-Gence : 500,00 €uros
- École Élémentaire – USEP Saint-Gence : 500,00 €uros

Cette participation sera versée directement à chacune des écoles.

- **Décision Modificative n°2 du Budget Principal**

M. le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une Décision Modificative sur le Budget Principal de la Commune, suivant le tableau ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver la Décision Modificative N°2 du Budget Principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
6261	Frais d'affranchissement	-1 100,00			
	TOTAL CHAPITRE 11	**-1 100,00**			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	-1 000,00			
	TOTAL CHAPITRE 65	**-1 000,00**		**TOTAL CHAPITRE**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00			
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôt	1 100,00			
	TOTAL CHAPITRE 66	**2 100,00**			
	TOTAL GENERAL	**0,00**		**TOTAL GENERAL**	

D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
	TOTAL CHAPITRE	**0,00**		**TOTAL CHAPITRE**	**0,00**
	TOTAL GENERAL	**0,00**		**TOTAL GENERAL**	**0,00**

- **Autorisation d'engager des dépenses en section d'investissement avant le vote du BP 2023**

M. le Maire expose que, jusqu'à l'adoption du Budget 2023, ou jusqu'au 31 mars 2023 en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2023 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de donner son autorisation à M. le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du Budget 2023, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2022 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- **Fonds de concours en faveur de l'aide au développement des technologies de l'information et de la communication à caractère éducatif (TIC)**

L'achat de matériel informatique par la Commune de Saint-Gence représente un montant total de 1 320,00 € HT, dont 1080,00 € HT de dépenses éligibles au titre du dispositif et susceptibles d'être prises en charge par Limoges Métropole.

La commune n'ayant bénéficié d'aucune aide financière d'autres organismes, l'aide de Limoges Métropole pourrait être fixée à 50% du montant de l'assiette retenue, soit 540,00 €uros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 540,00 euros, d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier et d'imputer les crédits sur les lignes prévues à cet effet au budget de la commune.